

## **Séance ordinaire du conseil municipal du 5 décembre 2016**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 5 décembre 2016 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Est absent : monsieur le conseiller, Roland Clermont.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

**2016-12-01**

#### **Adoption des procès-verbaux des séances des 7 et 17 novembre 2016**

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 7 et 17 novembre 2016. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Période de questions**

**De 19h31 à 19h52**

Lors de la période de questions, quelques intervenants prennent la parole.

#### **Dépôt d'un extrait du registre des déclarations des membres du conseil municipal**

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose un extrait du registre des déclarations faites par les membres du conseil municipal selon les modalités fixées par le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* de la Ville de Lavaltrie.

## **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 28 novembre 2016**

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 28 novembre 2016.

**2016-12-02**

### **Demande de dérogation mineure - 48 chemin Richer**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Audrey Fortin et monsieur Maxime-Eugène Trudeau* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 48 chemin Richer, un garage détaché qui présente une hauteur de 8,1 mètres au lieu de 7 mètres, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 48 chemin Richer, telle que présentée par *madame Fortin et monsieur Trudeau*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-03**

### **Demande de dérogation mineure - lot 3 302 749**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Danielle Brouillette* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 3 302 749, une résidence munie d'un logement additionnel, qui présente une marge de recul avant du côté de la rue Pauline, de 5 mètres au lieu de 6 mètres, ce qui déroge à l'article 3.4.1 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, une personne intéressée se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 3 302 749, telle que présentée par *madame Brouillette*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-04**

**Demande de permis PIIA logement additionnel - lot 3 302 749**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Danielle Brouillette* ;

ATTENDU que le projet a pour but de construire sur le lot 3 302 749 une résidence munie d'un logement additionnel ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal approuve les plans du projet relatifs au lot 3 302 749, tels que présentés par *madame Brouillette*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-05**

**Demande de dérogation mineure 61 chemin de Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une nouvelle demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Maxime Joyal* ;

ATTENDU que la demande a pour but de convertir, au 61, chemin de Lavaltrie, une habitation unifamiliale en commerce, ce qui déroge aux aspects suivants du Règlement de zonage RRU2-2012 :

- la superficie au sol du bâtiment est de 78,64 mètres carrés au lieu de 80 mètres carrés, ce qui déroge à l'article 3.5 ;
- les aires de stationnement sont à un mètre de la ligne de rue au lieu de 2 mètres, ce qui déroge à l'article 7.1.3 ;
- le nombre de cases de stationnement est de 4 au lieu de 5, ce qui déroge à l'article 7.1.6 ;

- l'entrée charretière est localisée à moins d'un mètre de la ligne latérale, ce qui déroge à l'article 7.2.1 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur de maire, une personne intéressée se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 61 chemin de Lavaltrie, telle que ci-haut décrite.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-06**

**Demande de permis PIIA - 61 chemin de Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une nouvelle demande de permis PIIA présentée par *monsieur Maxime Joyal* ;

ATTENDU que le projet vise l'aménagement d'une aire de stationnement dérogatoire au 61 chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve le nouveau plan du projet d'aire de stationnement au 61 chemin de Lavaltrie, tel que présenté par *monsieur Joyal*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-07**

**Demande de permis PIIA enseigne - 1725 rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Lisette Falker* pour *Action famille Lavaltrie* ;

ATTENDU que le projet vise à installer une enseigne intégrée au bâtiment situé au 1725 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet d'enseigne rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Isabelle Charette  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne intégrée au 1725 rue Notre-Dame, tel que présenté par *madame Falker*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-08**

**Demande de permis PIIA - 1021 rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Gestion Jujo inc.* ;

ATTENDU que le projet vise la rénovation extérieure du bâtiment principal situé au 1021 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal approuve les plans du projet relatifs au 1021 rue Notre-Dame, présentés par *Gestion Jujo inc.* et, pour la conception des chambranles, l'utilisation du bois ou de l'uréthane.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-09**

**Demande de permis PIIA - 79 chemin de Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Les services exp inc.* pour *Immeubles Marché Lavaltrie inc.* ;

ATTENDU que le projet vise la rénovation extérieure du restaurant Tim Hortons situé au 79 chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU que le projet vise également à remplacer deux enseignes intégrées au bâtiment commercial ;

ATTENDU que le projet de modification des enseignes et de la façade rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de rénovation extérieure et d'enseignes intégrées, relatifs au 79 chemin de Lavaltrie, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-10**

**Demande de modification au schéma d'aménagement révisé**

ATTENDU que la zone A-51 est située en zone agricole gouvernementale ;

ATTENDU que depuis 2002, la zone A-51 bénéficie d'une autorisation d'utilisation autre qu'agricole de la CPTAQ ;

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé, s'il est adopté dans sa forme actuelle, limitera cette zone qu'à des usages agricoles et certains usages non agricoles liés aux pourvoiries et à certaines activités culturelles ;

ATTENDU que l'usage résidentiel deviendrait alors interdit ;

ATTENDU que depuis 2002, seules des constructions résidentielles se sont implantées dans ce secteur ;

ATTENDU l'utilisation presque exclusivement résidentielle du secteur ;

ATTENDU que l'usage résidentiel constitue la suite logique pour les quelques terrains vacants disponibles ;

ATTENDU que l'affectation agrotouristique projetée serait lourde de conséquences pour les propriétaires concernés ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie demande à la MRC de D'Autray le maintien, au schéma d'aménagement révisé, de l'usage résidentiel dans la zone A-51 ;

Que la Ville souhaite être informée des développements dans ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-11**

## **Renouvellement et nomination - membres du Comité consultatif d'urbanisme**

ATTENDU que différents postes, au sein du Comité consultatif d'urbanisme, seront vacants le 31 décembre 2016 ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la lettre de démission de monsieur Roland Clermont à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, laquelle sera effective le 31 décembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal renouvelle le mandat des personnes suivantes pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme, aux postes énumérés ci-dessous :

<b>SIÈGE</b>	<b>MEMBRE</b>	<b>MANDAT</b>
Numéro 2	Monsieur Marc-André Bernier	1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018
Numéro 4	Monsieur Alex Tremblay	1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018

Que madame la conseillère, Michele Dawe soit nommée présidente du Comité, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Que monsieur le conseiller, Denis Moreau soit nommé membre du Comité, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Que monsieur le conseiller, Pascal Tremblay soit désigné substitut en cas d'absence d'un des membres du conseil nommé sur ce Comité.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-12**

### **Mise aux normes des installations septiques**

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville de Lavaltrie entend procéder à l'installation de systèmes de traitement des eaux usées sur les propriétés suivantes soit :

- 20 rue du Soleil ;
- 290 rang du Golf ;
- 390 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que ces propriétés contreviennent au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2,R.22* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal autorise le Service d'urbanisme à prendre les dispositions nécessaires pour la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées des propriétés situées aux adresses précitées ;

Que mandat soit donné à des firmes spécialisées pour la confection ou l'actualisation des plans et devis de ces systèmes de traitement des eaux usées ;

Que mandat soit également donné à des entrepreneurs spécialisés pour la réalisation desdits travaux ;

Que ces dépenses soient appropriées du surplus libre et, le cas échéant, assumées par le règlement d'emprunt décrétant lesdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lynda Pelletier déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle a un lien particulier avec un actionnaire d'une compagnie ayant un intérêt en lien avec le prochain dossier ; donc elle se retire et s'abstient de voter.**

#### **Dépôt certificat d'absence de demande valide de participation à un référendum - Règlement RRU2-25-2016**

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-25-2016 *aux fins de modifier le règlement de zonage RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier, dans les zones C-8, C-9, C-11, I-12, C-21 et C-155, les normes de construction d'un bâtiment principal autre que résidentiel.*

**2016-12-13**

#### **Adoption du règlement de zonage RRU2-25-2016**

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro RRU2-25-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-25-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier, dans les zones C-8, C-9, C-11, I-12, C-21 et C-155, les normes de construction d'un bâtiment principal autre que résidentiel, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'autre du jour, madame la conseillère, Lynda Pelletier réintègre son siège.**

#### **Dépôt certificat d'absence de demande valide de participation à un référendum - Règlement RRU2-26-2016**



La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-26-2016 *aux fins de modifier le règlement de zonage RRU2-2012 et plus spécifiquement d'autoriser, dans certains parcs et espaces verts, uniquement les usages de la classe Parcs et espaces verts (P-2) et, parmi la classe Communautaire (P-1), les sous-catégories Services socioculturels, récréatifs et Autres services publics.*

**2016-12-14**

**Adoption du règlement de zonage RRU2-26-2016**

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro RRU2-26-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-26-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'autoriser, dans certains parcs et espaces verts, uniquement les usages de la classe Parcs et espaces verts (P-2) et, parmi la classe Communautaire (P-1), les sous-catégories Services socioculturels, récréatifs et Autres services publics, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-15**

**Adoption du second projet de règlement RRU2-27-2016**

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-27-2016 en date du 5 décembre 2016 ;

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-27-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de régir les observatoires astronomiques et de modifier certaines normes de construction, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-16**

**Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement sur le Plan d'urbanisme**

Je, Christian Goulet, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion, avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins de modifier le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 et plus spécifiquement l'affectation du lot 3 161 442.

**2016-12-17**

**Adoption du projet de règlement RRU1-5-2016**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro RRU1-5-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 et plus spécifiquement de remplacer l'affectation du lot 3 161 442, dans sa portion sud-est par l'affectation péri-parc d'affaires et, dans sa portion nord-ouest, par l'affectation péri-résidentielle*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-18**

**Avis de motion et dispense de lecture - règlement de concordance au Plan d'urbanisme**

Je, Christian Goulet, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion, avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement de concordance au Plan d'urbanisme aux fins de modifier le règlement de zonage RRU2-2012, afin de créer de nouvelles zones à même une partie de la zone A-2.

**2016-12-19**

**Adoption du projet de règlement RRU2-28-2016**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro RRU2-28-2016 intitulé : *Règlement de concordance au Plan d'urbanisme aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2 2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone A-2, les zones C-166, C-167 et R-168*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-20**

**Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement de zonage**

Je, Christian Goulet, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro RRU2-2012 afin de lever l'interdiction dans certaines zones commerciales, de transformer un commerce en logement.

**2016-12-21**

## **Adoption du 1er projet de règlement RRU2-29-2016**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-29-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de lever l'interdiction dans certaines zones commerciales, de transformer un commerce en logement*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-22**

### **Appui demande au PAC rurales - projet TechnoCentre Lavaltrie**

ATTENDU que *Le TechnoCentre Lavaltrie* souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PAC rurales 2016-2017 ;

ATTENDU que le projet présenté consiste en la création d'un TechnoCentre consacré à l'implantation, à la croissance et à l'accompagnement d'entreprises en lien avec les technologies numériques ;

ATTENDU que le projet a pour objectif l'implantation à long terme de ces entreprises au sein de la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU que le projet aura une incidence positive sur le développement économique de Lavaltrie ;

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de sa résolution 2016-11A-33, signifié son intention d'appuyer le projet en mettant à la disposition du *TechnoCentre Lavaltrie*, une partie de lot conditionnelle à l'établissement d'un bail emphytéotique et d'une entente entre les parties ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie appuie la demande au PAC rurales 2016-2017 concernant le projet *TechnoCentre Lavaltrie*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-23**

### **Demande d'aide financière - PAC rurales - panneaux d'affichage**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PAC rurales 2016-2017 ;

ATTENDU que le projet consiste à la location de panneaux d'affichage en bordure de l'autoroute 40 et à la conceptualisation du visuel requis,

et ce, dans le but d'assurer un positionnement géographique et stratégique de la Ville de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Qu'une demande de contribution financière de 10 000 \$ soit adressée à la MRC de D'Autray dans le cadre du PAC rurales 2016-2017 pour la réalisation du projet de location de panneaux d'affichage ci-haut décrit ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à investir 10 000 \$ dans ce projet, laquelle somme est appropriée du surplus libre ;

Que madame Marie-Josée Charron, adjointe à la direction générale, soit désignée comme mandataire de ce projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-24**

**Demande d'aide financière - Programme d'aide au développement d'infrastructures d'accueil industrielles ou d'entreprises technologiques**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide au développement d'infrastructures d'accueil industrielles ou d'entreprises technologiques* ;

ATTENDU que le projet consiste à développer un plan et des outils de communication, afin de soutenir les promoteurs dans le positionnement stratégique du parc d'affaires de Lavaltrie ;

ATTENDU que le projet est pertinent en termes de développement économique de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Qu'une demande de contribution financière de 15 750 \$ soit adressée à la MRC de D'Autray dans le cadre du *Programme d'aide au développement d'infrastructures d'accueil industrielles ou d'entreprises technologiques* pour la réalisation du projet de développement d'un plan et des outils de communication dans le positionnement stratégique du parc d'affaires de Lavaltrie ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à investir 3 500 \$ dans ce projet, laquelle somme est appropriée du surplus libre ;

Que madame Marie-Josée Charron, adjointe à la direction générale, soit désignée comme mandataire de ce projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-25**

**Fourniture et installation de luminaires supplémentaires au réseau d'éclairage public**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie mandate *Les Entreprises JF inc.* à procéder à la fourniture de six poteaux, au montage et à la l'installation de six luminaires au DEL fournis par la Ville, aux endroits suivants :

- montée Guy-Mousseau : de son intersection avec la rue Notre-Dame jusqu'au 50 montée Guy-Mousseau;

Que le conseil municipal demande à Hydro-Québec de procéder au raccordement de ces luminaires aux endroits déterminés à la demande de raccordement ;

Que cette dépense soit imputable au poste budgétaire 02 340 00 459 *Contrat mise en place nouvelles lampes.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-26**

**Mandat arpenteur - plan topographique - réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal accepte l'offre de services présentée par *Chaurette Robitaille Guilbault, arpenteurs-géomètres*, en date du 18 novembre 2016, pour la réalisation d'un plan topographique pour le réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 selon les exigences du ministère des Transports ;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat sont estimés à 6 650,00 \$, taxes en sus ;

Que cette dépense soit appropriée du surplus libre de la Ville et assumée, le cas échéant, par le règlement d'emprunt décrétant lesdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-27**

**Modification des dates limites et délais des travaux - Volet télémétrie**

Suite à la réunion de démarrage de chantier dans le cadre du Plan d'action de réduction des eaux parasites dans le réseau d'égout - Volet télémétrie ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'échéancier de réalisation des travaux du projet d'ajout de télémétrie aux postes de pompage soit modifié afin de tenir compte de la réalité opérationnelle et ce, tel que décrit au courriel de madame Virginie Landreville, ingénieure, en date du 22 novembre 2016 ;

Que les clauses de pénalités prévues au devis recevront application en vertu de ce nouvel échéancier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-28**

**Mandat services professionnels - réfection infrastructures rues Arcand, L'Espérance et du Bord-de-l'Eau et collecteur pluvial**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels présentée par *Beaudoin Hurens*, en date du 1er décembre 2016 pour la réalisation d'une étude pluviale et pour établir l'estimation des coûts budgétaires des travaux de réfection des infrastructures des rues Arcand, L'Espérance et du Bord-de-l'Eau et construction d'un collecteur pluvial sur cette dernière ;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat sont estimés à 7 200 \$, taxes en sus ;

Que cette dépense soit appropriée du surplus libre de la Ville et soit assumée, le cas échéant, par le règlement d'emprunt visant la réalisation de ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-29**

**Mandat - confection des plans et devis - architecture de paysage - intersection des routes 131 et 138**

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels présentée, en date du 5 décembre 2016, par la firme *L'Atelier urbain*, pour la confection de plans et devis en regard de l'architecture de paysage pour le projet de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 ;

Que les honoraires professionnels sont estimés à 8 624 \$, taxes en sus ;

Que cette dépense soit appropriée du surplus libre de la Ville et soit assumée, le cas échéant, par le règlement d'emprunt visant la réalisation de ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-12-30

**Avis de motion et dispense de lecture - modification règlement relatif au stationnement et à la circulation**

Je, Michele Dawe, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation et plus spécifiquement d'interdire le stationnement sur une partie de la terrasse de la Colombe.

2016-12-31

**Autorisation de signature - lettre d'entente - Courses d'autos et de VTT sur glace de Lanaudière**

Il est proposé par madame Isabelle Charette  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal autorise madame, Nathalie Des Alliers, chef de division sport et plein air, à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et les organisateurs de l'événement *Courses d'autos et de VTT sur glace de Lanaudière* qui aura lieu à Lavaltrie, le 28 janvier 2017 ;

Que suite à l'évaluation de l'édition 2017 et selon la volonté des parties, l'entente pourra être reconduite aux mêmes conditions pour les éditions 2018 et 2019.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-12-32

**Avis de motion et dispense de lecture - règlement d'emprunt - aménagements extérieurs au parc Gérard-Lavallée**

Je, Michele Dawe, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins de décréter des travaux de construction de terrains de tennis et d'un parcours de trekfit au parc Gérard-Lavallée et de procéder à ces fins à un emprunt.

2016-12-33

**Acceptation d'offre de services professionnels - aménagement d'un terrain de basketball - parc des Riverains**

Il est proposé par madame Isabelle Charette  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme *Beaudoin Hurens*, en date du 21 novembre 2016, pour la réalisation d'un croquis de concept et de l'estimation budgétaire pour l'aménagement d'un terrain de basketball au parc des Riverains ;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat sont d'un montant forfaitaire de 6 500 \$, taxes en sus ;

Que cette dépense soit appropriée du fonds de parcs et transférée au poste budgétaire 02 701 51 411, *Honoraires plan concept devis aménagement parc*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-34**

**Mandat - étude de sol - aménagement d'un terrain de basketball - parc des Riverains**

Il est proposé par madame Isabelle Charette  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal mandate *Solmatech inc.* pour la réalisation d'une étude de sol afin de connaître les composantes sur lequel sera implanté le terrain du basketball au parc des Riverains ;

Que les honoraires reliés à ce mandat sont estimés à 3 000 \$, plus taxes ;

Que cette dépense soit appropriée du fonds de parcs et transférée au poste budgétaire 02 701 51 411, *Honoraires plan concept devis aménagement parc*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-35**

**Reconnaissance de l'organisme régional Narcotique anonyme**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a été saisie d'une demande de reconnaissance de l'organisme régional sans but lucratif *Narcotique anonyme* qui aide les personnes aux prises avec différentes dépendances sans aucune discrimination ;

ATTENDU que l'organisme vise une clientèle jeune et adulte souvent sans moyen de transport ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie reconnaît *Narcotique anonyme* en tant qu'organisme régional à but non lucratif, et de ce fait, consent à un prêt de local et à la diffusion des services offerts à la population.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-36**

**Prix hommage bénévolat-Québec 2017**



ATTENDU le lancement de mise en candidature pour les prix Hommage bénévolat-Québec 2017 ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite déposer la candidature de monsieur Serge Demers, bénévole impliqué dans plusieurs organismes et groupes de travail ;

ATTENDU que ce prix vise à honorer l'engagement de bénévoles exceptionnels de toutes les régions du Québec ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que la Ville de Lavaltrie autorise madame Josée Perreault, chef de division - loisirs et soutien à la communauté à soumettre la candidature de monsieur Demers au *prix Hommage bénévolat-Québec 2017* et à agir à titre de mandataire dans ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-37**

#### **Adhésion - Réseau mondial des Villes-amies des aînés**

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adhère au *Réseau mondial des Villes-amies des aînés*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-38**

#### **Proclamation de la Grande semaine des tout-petits**

ATTENDU que le 20 novembre de chaque année marque la *Journée mondiale de l'enfance*, notamment pour rappeler qu'un enfant a le droit d'être respecté dans son individualité et de grandir dans un environnement qui lui permette de développer son plein potentiel ;

ATTENDU que, bien que la situation des enfants de 0 à 5 ans au Québec soit généralement bonne, un tout-petit sur quatre est vulnérable à son entrée à la maternelle et cette proportion grimpe à un sur trois dans les milieux défavorisés ;

ATTENDU qu'il est démontré que les interventions dès la petite enfance ont des effets durables sur la réussite des tout-petits à l'école et dans la vie ;

ATTENDU que les municipalités contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être des familles en mettant en place des environnements physique et social de qualité, des services accessibles, des mesures, des politiques ou des règlements dans tous leurs champs de compétence.

ATTENDU qu'un milieu de vie mobilisé en faveur du développement global des tout-petits est un milieu de vie attrayant qui procure une qualité de vie à l'ensemble de sa population ;

ATTENDU que D'Autray en forme, regroupement de 30 partenaires, travaille à joindre au bien-être de 5 500 enfants, notamment sur le territoire de la Ville de Lavaltrie, afin de développer, soutenir et promouvoir des initiatives qui favorisent le développement sain, global et équilibré des jeunes de D'Autray.

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que la Ville de Lavaltrie s'est engagée en faveur des tout-petits en ayant souligné la 1<sup>re</sup> édition de la Grande semaine des tout-petits, ayant eu lieu du 20 au 26 novembre 2016 ;

Que la Ville de Lavaltrie salue le travail des partenaires de D'Autray en forme afin de favoriser le développement global des tout-petits dans la municipalité ;

Que les élus de la municipalité joignent leurs voix aux signataires de la Lettre des grands à chacun des tout-petits.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-39**

**Appui demande au PAC rurales - Fondation santé MRC de D'Autray**

ATTENDU que la *Fondation santé MRC de D'Autray* a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du PAC rurales 2016-2017 ;

ATTENDU que le projet *Une Ville engagée pour une école qui rayonne* consiste à l'embauche d'un chargé de projet afin de développer des partenariats et un réflexe de collaboration entre l'école secondaire de la Rive et les acteurs de la communauté Lavaltoise ;

ATTENDU que le projet vise également à soutenir la réalisation de plusieurs actions de la Politique familiale de la Ville de Lavaltrie en impliquant les élèves de l'École secondaire de la Rive ;

ATTENDU que le projet est pertinent en termes de développement social et de lutte au décrochage scolaire ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Isabelle Charette  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que la Ville de Lavaltrie appuie la demande au PAC rurales 2016-2017, de la Fondation Santé MRC de D'Autray concernant le projet *Une Ville engagée pour une école qui rayonne* ;

Que la Ville de Lavaltrie confirme sa participation financière à la réalisation de ce projet au montant de 15 000 \$ pour les années 2017 et 2018.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-40**

**Appui demande au PAC rurales - Café culturel de la Chasse-galerie**

ATTENDU que la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie entend déposer une demande d'aide financière de 30 000 \$ dans le cadre du PAC rurales 2016-2017 ;

ATTENDU que le projet vise à pourvoir le bâtiment utilisé par la Coopérative, de meilleures structures d'accueil pour les artistes et la réception de spectacle ;

ATTENDU que le projet vise également à améliorer certains équipements qui arrivent en fin de vie utile ;

ATTENDU que le projet proposé permettra de bonifier une infrastructure culturelle importante dans la région ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que la Ville de Lavaltrie appuie la demande de financement au PAC rurales 2016-2017 présentée par la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie concernant le projet d'agrandissement et de mise à niveau des équipements et installations sur le bâtiment situé au 1255 rue Notre-Dame ;

Que la Ville de Lavaltrie confirme sa participation financière à la réalisation des plans concept pour un montant de 6 000 \$.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-41**

**Appui demande au programme de mise en valeur et entretien des infrastructures récréotouristiques de la MRC de D'Autray**

ATTENDU que la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie entend déposer une demande d'aide financière de 20 000 \$ dans le cadre du *Programme de mise en valeur et entretien des infrastructures récréotouristiques de la MRC de D'Autray* ;

ATTENDU que le projet vise à pourvoir le bâtiment utilisé par la Coopérative, de meilleures structures d'accueil pour les artistes et la réception de spectacle ;

ATTENDU que le projet vise également à améliorer certains équipements qui arrivent en fin de vie utile ;

ATTENDU que le projet proposé permettra de bonifier une infrastructure culturelle importante dans la région ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que la Ville de Lavaltrie appuie la demande de financement au Programme de mise en valeur et entretien des infrastructures récréotouristiques de la MRC de D'Autray présentée par la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie concernant le projet d'agrandissement et de mise à niveau des équipements et installations sur le bâtiment situé au 1251 rue Notre-Dame ;

Que la Ville de Lavaltrie confirme sa participation financière dans la réalisation des plans concept pour un montant de 6 000 \$.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-42**

**Demandes de soutien financier - programme de projets et événements récurrents de la MRC**

Il est proposé par madame Lynda Pelletier  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le directeur du Service de la culture, monsieur Jean-Sébastien Martin à déposer deux demandes d'aide financière au programme d'appui aux projets et aux événements récurrents pour les projets du parcours d'Halloween 2017 ainsi que la Fête de Noël 2017 pour un montant total de 4 000 \$.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-43**

**Autorisation de signature - entente - Café culturel de la Chasse-Galerie**

Il est proposé par madame Lynda Pelletier  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente avec *la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie*, lequel encadre plusieurs aspects de la collaboration entre la Ville et la Coopérative ;

Que cette entente est d'une durée de six ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2022.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-44**

**Désignation toponymique pour le bâtiment utilitaire du parc Gérard-Lavallée**

ATTENDU que le conseil municipal a mandaté le Comité de toponymie pour recevoir une proposition de toponymie pour le bâtiment utilitaire du parc Gérard-Lavallée ;

ATTENDU que le Comité de toponymie a effectué une campagne de consultation de citoyennes qui a permis de recevoir neuf suggestions qui ont été étudiées et analysées lors de la rencontre du 3 novembre 2016 ;

ATTENDU que le Comité de toponymie confirme que le nom proposé ne fait l'objet d'aucune forme de controverse et qu'il ne crée aucune confusion avec la toponymie actuelle de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que la Ville de Lavaltrie reçoit positivement la proposition du Comité de toponymie de Lavaltrie et adopte le nom du *Chalet de la Seigneurie*, afin de désigner le bâtiment utilitaire du Parc Gérard-Lavallée situé au 120 rue Saint-Antoine Sud à Lavaltrie et qu'une demande à cet effet soit déposée au Comité de toponymie du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-45**

**Ajout de sujet à l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Lynda Pelletier  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- Autorisation de signature - entente - Programme de cadets de la Sûreté du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-46**

**Autorisation de signature - entente - Programme de cadets de la Sûreté du Québec**

Il est proposé par madame Isabelle Charette  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Jean Claude Gravel, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la fourniture de service de cadets, dans le cadre du *Programme de cadets de la Sûreté du Québec 2017* ;

Qu'un déboursé de 10 000 \$ soit autorisé pour la conclusion de cette entente de partenariat et soit assumé par le poste budgétaire 02 210 00 451 *Cadets SQ*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-47**

### **Autorisation de signature - convention collective**

ATTENDU que, dans le cadre des négociations pour le renouvellement de la convention collective, le comité de négociation en est venu à une entente de principe avec la partie syndicale ;

ATTENDU que l'entente de principe ainsi conclue fixe les conditions de travail des employés syndiqués pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020 ;

ATTENDU que l'entente de principe ainsi conclue est conforme au mandat confié au comité de négociation par le conseil municipal ;

ATTENDU que cette entente de principe a été acceptée en assemblée générale par les employés syndiqués ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Jean Claude Gravel ainsi que le conseiller et responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, monsieur Christian Goulet à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la convention collective liant la Ville de Lavaltrie et ses employés syndiqués ;

Que la période couverte par cette convention collective est du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-48**

### **Réorganisation administrative - actualisation**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, par le biais de sa résolution 2015-12-33, une nouvelle structure administrative visant à assurer la transition au départ de monsieur Yvon Mousseau ;

ATTENDU que les différentes étapes de cette réorganisation devaient s'effectuer séquentiellement et transitoirement jusqu'en décembre 2017 ;

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à la mise en place de certaines étapes prévues dans cette réorganisation ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'actualiser et de revoir certaines étapes visant la mise en place du plan de réorganisation ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal officialise la nomination de monsieur Marc-Olivier Breault au poste de directeur général de la Ville de Lavaltrie, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Monsieur Breault assumera aussi les fonctions d'assistant-greffier et d'assistant-trésorier ;

Que le conseil municipal nomme, pour une période transitoire d'une année, monsieur Yvon Mousseau au poste de directeur général adjoint et responsable des projets spéciaux, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Que le conseil municipal procède à l'abolition du poste de directeur général adjoint et responsable des projets spéciaux au 31 décembre 2017 ;

Que le conseil municipal renonce à l'ouverture d'un poste de conseiller en ressources humaines, tel qu'il avait été proposé dans le plan de réorganisation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, monsieur le conseiller, Christian Goulet, déclare qu'il ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'il a un lien d'emploi avec le propriétaire de l'immeuble ; donc il se retire et s'abstient de voter.**

**2016-12-49**

**Mandat notaire - préparation contrat d'acquisition 273-275 rue Notre-Dame**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que mandat soit donné à l'*Étude notariale Laporte et Associés notaires inc.* pour la préparation du contrat d'acquisition de l'immeuble situé aux 273-275 rue Notre-Dame, lot 3 064 725, propriété de *Camionnage GHL inc.* ;

Que le maire et le directeur général ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie ledit contrat ;

Que cette dépense soit appropriée du surplus libre, laquelle sera assumée lors de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 220-2016 décrétant l'acquisition dudit immeuble.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, monsieur le conseiller, Christian Goulet, réintègre son siège.**

**2016-12-50**

**Mandat - représentation à la Commission d'accès à l'information**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie mandate maître Pierre-Édouard Asselin, à la représenter auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec dans le dossier numéro 1009843-J *Serge Lachapelle c. Lavaltrie (Ville) et Groupe Villeneuve inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-12-51**

##### **Destruction documentaire - autorisation**

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, conformément au calendrier de conservation des documents préalablement approuvé, autorise la destruction des documents apparaissant à la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Que la destruction desdits documents soit effectuée par une firme spécialisée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-12-52**

##### **Ratification d'embauches - Service des loisirs**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Taux horaire</b>
Claudine Bricault Jean-Pierre Fournier	Surveillant(e) Du 21 octobre 2016 au 31 mai 2017	11,82 \$
Mireille Lacerte	Surveillante Du 2 juillet 2016 au 31 mai 2017	11,82 \$
Audrey-Anne Benoit	Surveillante Du 5 décembre 2016 au 31 mai 2017	11,82 \$
Lisette Blais	Surveillante Du 9 décembre 2016 au 30 mars 2017	15,28 \$
Marie-Christine Gauthier Audrey-Anne Benoit Katherine Perron	Animatrice - camp de jour - Fête de Noël 3 décembre 2016	12,13 \$
Olivier Julien-Côté	Animateur - camp de jour - Fête de Noël 3 décembre 2016	11,59 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-12-53**



## **Avis de motion et dispense de lecture - règlement d'imposition de taxes 2017**

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière, lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement d'imposition de taxes pour l'année 2017.

**2016-12-54**

### **Modification de la résolution 2016-09A-41**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil modifie la résolution 2016-09A-41 qui approprie, conformément aux dispositions de l'article 8e, 1er alinéa, 2e paragraphe de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (L.R.Q., chap., D-7), en réduction du paiement des échéances annuelles, le solde disponible sur le règlement d'emprunt fermé suivant :

- Règlement 186-2013 : Travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc secteur ouest - appropriation partielle de 5 000 \$

Que le solde ainsi approprié sera appliqué en réduction des échéances annuelles respectives dudit règlement pour l'année 2017.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, monsieur le conseiller, Christian Goulet, déclare qu'il ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'il a un lien d'emploi avec le propriétaire de l'immeuble ; donc il se retire et s'abstient de voter.**

**2016-12-55**

### **Emprunt temporaire - règlement 220-2016**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le trésorier, madame Martine Nadeau, à contracter auprès de la *Caisse Desjardins de D'Autray*, un emprunt temporaire pour le règlement suivant :

- règlement numéro 220-2016 : *Règlement aux fins de décréter l'acquisition de l'immeuble situé aux 273-275, rue Notre-Dame, de décréter l'exécution de travaux de mise aux normes et d'aménagement dudit immeuble et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 2 039 379 \$ dont 1 162 737 \$ sera à la charge de la Ville de Lavaltrie ;*

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à ce dossier ;

Que cet emprunt temporaire est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement numéro 220-2016.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, monsieur le conseiller, Christian Goulet, réintègre son siège.**

**2016-12-56**

**Autorisation de travaux et de paiement de divers projets**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits aux avis de changement suivants :

**Règlement 207-2015 – Remplacement de différents ponceaux**

Excavation Normand Majeau	Avenant 183	6 955,99 \$
---------------------------	-------------	-------------

**Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère**

Gilles Malo inc.	Avenant 184	19 297,43 \$
Les Consultants El-Tabbah Swaminadhan	Avenant 185	1 023,28 \$

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

**Règlement 207-2015 – Remplacement de différents ponceaux**

Solmatech inc.	Coupon 927	8 023,53 \$
Excavation Normand Majeau	Coupon 928	14 979,96 \$

**Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère**

Les Consultants El-Tabbah Swaminadhan	Coupon 929	1 023,28 \$
Gilles Malo inc.	Coupon 932	29 330,18 \$

**Règlement 216-2016 – Travaux réaménagement des systèmes de pompage de l'usine de filtration**

Avizo Experts-conseils	Coupon 930	3 391,16 \$
Les Services EXP inc.	Coupon 931	5 955,71 \$

**Règlement 217-2016 – Achat de différents véhicules, l'acquisition et l'aménagement d'une borne de recharge**

Goodyear Canada inc.	Coupon 934	2 604,92 \$
----------------------	------------	-------------

**Règlement 220-2016 – Acquisition de l'immeuble situé au 273-275 rue Notre-Dame et travaux de mise aux normes et d'aménagement dudit immeuble**

Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 933	289,74 \$
----------------------------------	------------	-----------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Autorisation de dépenses**

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 octobre au 25 novembre 2016.

**2016-12-57**

### **Autorisation de paiement - comptes à payer du mois de novembre 2016**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du mois de novembre 2016 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 145 890,80 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 355 à 360, 40752, 40915 à 41015, 41043 à 41083, 41085 à 41247).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-12-58**

### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Jean Claude Gravel, maire

\_\_\_\_\_  
Madeleine Barbeau, greffière

### **Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2016.

---

Jean Claude Gravel, maire